

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

(CORREZE)

2017

| LA FORMATION |

Le CAEPMNS est délivré à l'issue d'une session de formation. Il traduit l'obligation de recyclage quinquennal des personnes ayant le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS).

Ce certificat doit préciser que le candidat continue à présenter des garanties suffisantes de technique et de sécurité.

| PARTENARIAT |

Cette formation est menée en partenariat avec la DDCSPP Corrèze et le Comité Corrèzien des Maîtres Nageurs Sauveteurs et Sauveteurs Aquatiques.

| CONDITIONS D'ACCÈS |

Capacité d'accueil limitée à 25 personnes.

Priorité faite aux MNS exerçant et / ou résidant en région

| CALENDRIER DE FORMATION |

Inscriptions avant novembre 2017

Période de formation : décembre 2017

Nombre d'heures en centre : 21 h (3 jours)

| COÛT DE LA FORMATION |

Coût forfaitaire de 160 €

Le recyclage du PSE 1 est obligatoire pour l'examen

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

| S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle»

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF Limousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine

24, rue Donzelot - CS 73707

87037 Limoges Cedex 1

drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr

| RESPONSABLE PEDAGOGIQUE |

Olivier LALANDE / 06 80 17 06 14
olivier.lalande@drjscs.gouv.fr

Marc BEYSSERIE / 06 86 82 15 75
marc.beysserie@correze.gouv.fr

| SECRETARIAT DE FORMATION |

Béatrice BESSON / 05 87 01 90 82
beatrice.besson@correze.gouv.fr

Monique CANIN / 05 55 45 80 48
monique.canin@drjscs.gouv.fr